



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Équipement : personnel

Question orale n° 259

Texte de la question

M. Michel Blondeau appelle l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur la situation particulière et méconnue des personnels administratifs d'encadrement de son ministère (PASSE). Il lui rappelle que ces personnels sont toujours régis par un statut vieux de plus de trente ans, à peine modifié par l'application du protocole Durafour, qui a simplement entraîné la fusion des deux classes d'attaches, sans toutefois apporter des réponses satisfaisantes à ces personnels d'encadrement. Le statut en vigueur ne permet plus d'assurer une gestion normale de ces agents, alors même que leur niveau de recrutement actuel, les missions et les responsabilités qu'ils exercent, leur engagement dans les actions de modernisation du service public, en font des acteurs à part entière au sein de son ministère. Ce volant de compétence permet de regarder le corps administratif des PASSE comme un corps administratif d'encadrement spécialisé, possédant un savoir-faire et une technicité propre, à l'instar du corps des inspecteurs des impôts, du Trésor ou des affaires sanitaires et sociales par exemple, lesquels bénéficient, avec une formation initiale équivalente, d'une situation statutaire beaucoup plus favorable. En conséquence, il lui demande quelles mesures il compte prendre pour qu'enfin, au-delà des ajustements du protocole Durafour, une véritable et indispensable réforme statutaire, engagée depuis plusieurs années, aboutisse rapidement, qu'une substantielle revalorisation indemnitaire intervienne et qu'ainsi, il soit mis fin à une situation injuste et de plus en plus mal supportée par les fonctionnaires concernés.

Données clés

Auteur : [M. Blondeau Michel](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 259

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 décembre 1993, page 7612

Réponse publiée le : 17 décembre 1993, page 7728

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 15 décembre 1993